

CHANGEMENT DE TITULAIRE DE CARTE GRISE

Que ce soit dans le cadre de la vente d'un véhicule d'occasion, d'une donation ou d'un héritage, le changement de titulaire sur la carte grise doit impérativement être enregistré dans les 30 jours suivants la cession. Nous sommes habilités pour traiter ce genre de dossier. Qu'il s'agisse d'une voiture, d'un scooter, d'un tracteur, d'une moto ou d'un camion.

Vous pouvez nous confier votre demande de changement de titulaire sur la carte grise. Nous vérifierons que vous êtes l'acquéreur légitime en vous demandant de fournir des documents

Quel document pour un changement de propriétaire carte grise

Voici les documents nécessaires pour la déclaration d'un changement de propriétaire sur la carte grise à la suite d'un achat de véhicule d'occasion ou une donation :

- Un formulaire rempli cerfa n°13750*07 de demande de certificat d'immatriculation
- Un formulaire Cerfa 15776*02 pour la déclaration de cession
- La copie de la carte grise barrée et signée par l'ancien propriétaire
- Un justificatif d'identité en cours de validité
- La copie du permis de conduire
- Le justificatif de domicile de moins de 6 mois
- Un justificatif d'assurance
- Pour les véhicules concernés par le contrôle technique, un procès-verbal datant de moins de 6 mois (ou de 2 mois en cas de contre-visite)
- D'autres pièces justificatives peuvent être demander en fonction de votre situation